



27 NOVEMBRE 2023

EUROPE INFO HEBDO



ACCORDS MIGRATOIRES, OCCIDENT COLLECTIF ET GLYPHOSATE

Bonne lecture!

Elise BERNARD,

Edouard GAUDOT,

Vincent GODBILLON,

Tom LANDFRIED.

Avec la précieuse assistance de Zaineb EL BOUDOUR EL IDRISSEI et Carla BOYER.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT



ACTIVISME ÉCOLOGIQUE, RÉGLEMENTATION, 12 MONKEYS

Nouveau champ des guerres culturelles, l'écologie devient en outre un marqueur de l'état de droit, en particulier avec la conclusion des négociations institutionnelles pour l'établissement d'un crime d'écocide. Prolongeant les initiatives citoyennes qui attaquent en justice, pour leurs carences ou inaction climatique, des États comme la France les Pays-Bas ou des multinationales cette juridicisation croissante rend le droit de l'environnement plus difficile à contourner pour les acteurs économiques. Au-delà de ces cas spécifiques, l'écologie et l'environnement sont porteurs de nouveaux clivages.

- Dénié ou assumé, l'impératif écologique et les conditions de l'habitabilité de la planète s'imposent à toutes les politiques européennes et nationales comme aux comportements individuels.
 - Le philosophe Bruno Latour le souligne en désignant ce qu'il appelle un "nouveau régime climatique" mais cela n'emporte pas encore la nécessaire mobilisation partagée,
 - Pierre Charbonnier avait déjà insisté sur ce paradoxe.
 - Le Green European Journal en avait fait son édition du printemps dernier.
- Nourris aussi bien aux théories conspirationnistes, aux intérêts établis et aux préjugés religieux fondamentalistes chrétiens, des partis politiques ouvertement climatosceptiques existent depuis longtemps aux États-Unis et au Canada.
 - Le Parti républicain est même devenu depuis sa révolution culturelle du Tea party un foyer de contestation du dérèglement climatique.
 - En revanche, en Europe l'importance de la lutte contre le réchauffement climatique a longtemps bénéficié d'une forme de consensus général, contestée uniquement aux marges.
 - Alors que les politiques publiques de la transition énergétique et de la protection de l'environnement commencent à faire sentir leurs effets au quotidien, le consensus craque.
 - A l'extrême droite, voire au centre-droit, le rejet des restrictions sur les moteurs thermiques en ville, ou sur les modes de productions agricoles, cristallisent des oppositions de plus en plus fortes.
- Conséquence indésirable d'un droit de l'environnement plus exigeant, la réaction des intérêts établis et des États bousculés dans leurs priorités se traduit dans une forme de répression des militants écologistes.
 - Dans le climat sécuritaire qui progresse dans le monde entier, les activistes climatiques font face à une diabolisation croissante en Europe.
 - Des médias les délégitiment en utilisant un langage qui les présente comme des ennemis de la société, en créant une opposition entre « nous » et « eux ».
 - Cette double peine, où l'accent est mis sur leurs actions plutôt que sur les raisons du dérèglement climatique, crée une confusion qui discrédite leur combat.
 - Ce traitement médiatique peut conduire à des violences et des menaces à l'encontre des activistes écologiques, jusqu'à être assimilés, sans vergogne ni nuance, par certains discours politiques à des formes de terrorisme.
 - Le danger est de faire coïncider les préoccupations écologiques avec les autres clivages actuels.
 - Fortement empreinte d'une dimension générationnelle évidente (cf. cette émission de France culture), elle accompagne aussi d'autres polarisations politiques.
 - Les activistes du climat et l'électorat sensible à l'écologie sont souvent aussi des progressistes, multiculturalistes ancrés à gauche.
 - Les climato-sceptiques, ou ceux qui en minimisent l'urgence, se trouvent à droite de l'axe politique, voire à l'extrême droite.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT



ACTIVISME ÉCOLOGIQUE, RÉGLEMENTATION, 12 MONKEYS

- Au cours de la révolution industrielle, les Européens et les Occidentaux ont fondé leur mode de vie et leur confort matériel sur l'exploitation des ressources naturelles, sans se préoccuper des impacts de leur action sur la terre.
 - Dans une analyse pour le Grand Continent, le professeur J-Y Dormagen explique que justement c'est sur ce point que le consensus sur l'origine humaine du dérèglement climatique achoppe.
 - Ceci rend donc plus difficile de se mettre d'accord sur les réponses à apporter et remet en question même la nécessité d'apporter des réponses en termes de politiques publiques.
 - Cependant, avec la prise de conscience des externalités négatives de l'activité humaine et des limites planétaires, l'urgence de changer l'approche se fait plus forte.
 - C'est là que le droit et le rôle du juge quant aux responsabilités entrent en jeu.
 - La comparaison entre la réaction aux guerres et au réchauffement climatique est d'ailleurs frappante, explique cette analyse de l'historien australien et américain d'origine indienne Depesh Chakrabarty.
 - Les dirigeants occidentaux, et au-delà, ne traitent pas ces deux menaces avec la même énergie, bien que les conséquences du réchauffement climatique soient de plus en plus évidentes et bien plus graves encore à long terme.
 - L'absence d'un sentiment d'unité contre le réchauffement climatique est manifeste, en contraste avec la mobilisation rapide observée pendant les guerres.
 - Pour l'historien, il faudrait mettre en place une protection de l'environnement similaire au droit de la guerre pour garantir la préservation des sites naturels, considérés à la fois comme des biens communs de l'humanité et des propriétés nationales.

La question du modèle de développement ne se limite pas seulement aux excès de la révolution industrielle occidentale. C'est l'ensemble du monde qui est concerné. Et le climat fait émerger un autre clivage Nord-Sud que les COP illustrent de façon éloquente.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT

MIGRATION, ITALIE, ALBANIE, ROYAUME-UNI, GUERRE DES GANGS

La victoire électorale du parti d'extrême-droite PVV de Geert Wilders aux Pays-Bas n'est pas plus un accident que celle de la coalition des droites radicales en Italie l'année dernière. Les questions migratoires et leurs conséquences sont devenues centrales dans les préoccupations des électeurs européens.

- Manifesté par les paniques morales de sociétés en déclin démographique (cf. [EIH 10/11/22](#)), l'occidentalisme analysé il y a 10 ans par le politologue Gael Brustier nourrit cette dynamique.
 - Paradoxalement, malgré la mobilisation électorale pour rejeter les migrants, même légaux, les flux ne semblent pas du tout décroître.
 - Quand le Brexit devait entre autres permettre de "reprendre le contrôle" de leurs frontières : le Royaume-Uni a accueilli plus de 500000 migrants l'année dernière, un "record absolu" selon la BBC.
 - Côté italien, la pression politique croissante génère des tensions politiques avec la France. Plus de 145000 personnes sont arrivées en Italie en 2023, contre 88000 personnes arrivées au cours de la même période en 2022.
 - Giorgia Meloni, élue sur sa promesse de lutter contre l'immigration, se retrouve dans les mêmes contradictions (déjà soulignée ici, cf. [EIH 27/8/23](#)).
 - Ces chiffres peuvent bien évidemment être orientés en fonction de l'objectif de chaque migration - fuir une guerre, un régime politique, trouver du travail, faire des études - mais force est de constater que la sensibilité d'un gouvernement est sans effet sur l'intensité des flux.
- Poursuivant la tendance déjà lourde de sous-traitance des flux migratoires (cf. [EIH 12/6/23](#)), déjà explorée avec la Libye en 2017, la Première ministre italienne a signé un accord le lundi 6 novembre avec le Premier ministre albanais, Edi Rama.
 - L'objectif est de transférer les migrants secourus en Méditerranée par des navires italiens en Albanie pour prendre en charge - a priori - l'accueil d'urgence.
 - Financé par l'Italie, l'accord ne s'applique qu'aux personnes recueillies par les navires italiens en Méditerranée, et non à celles qui arrivent d'abord sur le sol italien.
 - Il ne s'applique pas aux mineurs, aux femmes enceintes et aux autres personnes vulnérables.
 - Cet accord fait fortement débat au sein de l'Union européenne, et même au sein de la population albanaise.
 - Pour les ONG, cet accord est illégal et ne peut être mis en place.
 - Selon Amnesty International cette politique s'apparente à un "refoulement", pratique interdite par le droit international et le droit européen.
- La commissaire européenne en charge des Affaires intérieures, Ylva Johansson, propose une évaluation quasi jésuitique considérant qu'il s'agit d'une législation hors de l'UE donc que la légalité européenne est préservée.
 - L'incertitude juridique qui entoure l'accord n'est pour autant pas levée.
 - Les violations potentielles du droit européen donneront-elles lieu à une action de la part de la Commission européenne ?
 - Le cas échéant, contre qui ? L'Italie ? L'Albanie ?
 - L'institution semble avoir pris ses distances par rapport à la mise en œuvre de l'accord.
 - L'Albanie n'est pas membre de l'UE, certes, mais c'est un Etat candidat.
 - Difficile de dire si - ce que l'on peut comprendre comme un soutien logistique à son voisin italien - ira en sa faveur ou non dans le processus d'adhésion.
- L'accord fait également fortement écho aux projets britanniques de sous-traitance de demande d'asile au Rwanda.
 - Il n'est pas permis, au regard du droit international, de transférer les demandeurs d'asile arrivés au Royaume-Uni vers le Rwanda, selon la Cour Suprême.
 - La question reste posée pour les requêtes formées depuis le Rwanda.

Si ces gouvernements ne parviennent pas toujours à contourner l'Etat de droit, on peut craindre à terme une remise en cause plus profonde des cadres juridiques qui protègent les droits fondamentaux.

EUROPE GÉOPOLITIQUE

DÉFENSE, INDUSTRIE, DÉFENSE SANS CONSCIENCE

Y a-t-il une défense européenne ? La question est presque choquante tant cette thématique est centrale au débat européen. Pourtant, que la Suède et la Finlande aient préféré la sécurité du traité de l'Atlantique nord à celle des traités sur l'Union européenne en dit long sur le scepticisme que suscite encore la notion d'Europe de la défense (cf. [EIH 19/5/22](#)).

- Dans une analyse sur son blog, le spécialiste des questions de défense Nicolas Gros-Verheyde revient sur les paradoxes d'une politique aux multiples enjeux, industriels et géopolitiques, dans un monde où le respect du droit international vient seulement après la politique du fait accompli et du coup de force.
 - Les tensions géopolitiques récentes et les conflits ont mis à nu les faiblesses structurelles de la capacité de défense de l'UE.
 - La guerre en Ukraine a par exemple montré le manque de préparation et de capacité de réaction pour les grandes puissances européennes.
 - Résolus à corriger leurs erreurs, les dirigeants européens s'étaient engagés en mars 2022 à renforcer les capacités de défense du continent et à en profiter pour améliorer leur offre industrielle
- Outre la concurrence féroce que se livrent les constructeurs nationaux, les fonds manquent pour rendre l'offre compétitive.
 - Depuis une vingtaine d'années, la part des dépenses militaires reste faible pour une UE à l'abri de la garantie de sécurité américaine.
 - Le contraste avec les autres grandes puissances mondiales est frappant :
 - entre 1999 et 2021, les dépenses combinées de l'UE dans le domaine de la défense ont augmenté de 20 %,
 - contre 65 % pour les États-Unis, 300 % pour la Russie et 600 % pour la Chine.
- Un autre problème de l'industrie de défense européenne est le manque de coordination, même lorsqu'elle dépense l'argent à bon escient. Cette industrie a grand besoin d'une consolidation transfrontalière.
 - L'intégration de l'industrie de la défense est à la fois une opportunité et une nécessité pour l'intégration européenne dans son ensemble, mais elle s'est avérée difficile.
 - Un exemple récent montre pourquoi : Safran, un fabricant français de moteurs à réaction, a alerté sur le fait que son offre d'achat de Microtecnica, un spécialiste des systèmes hydrauliques de commande de vol, avait été bloquée par le gouvernement italien.
 - La raison invoquée par le gouvernement italien est quelque peu étrange : il craint que Safran ne se dérobe aux responsabilités de Microtecnica dans le cadre du programme Eurofighter.
 - Son PDG fait remarquer que Safran est déjà un fournisseur de l'Eurofighter, il n'est donc pas logique qu'il revienne sur les engagements de Microtecnica.
 - Il risquerait en outre de compromettre d'autres activités commerciales lucratives.
- Pour sortir de l'impasse, la Commission européenne envisage des mesures concrètes pour faciliter les achats en commun de matériel militaire et pour soutenir les capacités de fabrication industrielle européenne.
 - La Commission se dit prête à engager 500 millions d'euros sur les deux prochaines années pour renforcer les capacités industrielles de défense via des passations conjointes de marché.



EUROPE GÉOPOLITIQUE

BRICS, ARABIE SAOUDITE, JAPON, GUERRE, CASSE BRICS

Nous l'avons déjà souligné les semaines précédentes : les guerres en Ukraine et au Proche-Orient sont indissociables. D'autant plus qu'elles mobilisent, au-delà des zones de conflit, une grande partie des pays du monde et participent à la redéfinition des rapports géopolitiques globaux. Dans un monde en reconfiguration, où les stratégies et les alliances internationales sont en restructuration, il y aura forcément des perdants. A cet égard, l'UE semble moins bien armée pour répondre aux défis. Avec le renforcement des BRICS et l'annonce de leur élargissement à six nouveaux membres, à partir de janvier 2024, (cf. EIH 27/8/23) une alternative stratégique se développe.

- Des pays du Sud - dit "global" - se posent en acteurs de la scène internationale face à l'"Occident collectif".
 - La pertinence de l'appellation « Sud global » est expliquée dans cette longue analyse de la chercheuse Aude Darnal, pour Le Grand Continent.
 - Elle insiste sur l'hétérogénéité de ces pays, dont l'influence se développe très rapidement.
 - Elle met en avant un Occident aussi plutôt hétérogène - si l'on prend les différences entre les pays membres de l'UE par exemple.
 - Lors d'une conférence relative à l'influence de la Russie au Proche-Orient, organisée par Desk Russie et Conspiracy Watch, est expliqué comment, avec ses alliés -l'Iran, le Hamas et le Hezbollah - le Kremlin cherche à affaiblir la présence américaine et à discréditer Israël auprès des pays arabes afin de regagner son influence d'antan.
 - La guerre froide a muté en guérilla de civilisation.
 - Les abus de l'"Occident global" sont particulièrement manifestes avec ceux de l'Etat d'Israël et donc légitimement combattus et soutenus par le leader russe.
 - Ce raisonnement convainc aussi à l'Ouest dont de plus en plus de citoyens sont demandeurs de conspirationnisme.
 - Tout ceci explique le développement de RT et le financement par le Kremlin de mouvances conspirationnistes en Europe et aux États-Unis mais ne donne pas l'impression d'une opposition en bloc à l'"Occident global".
- Une attention particulière doit être portée à l'Arabie saoudite qui gagne en influence, régionale et internationale.
 - Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, et la crise énergétique, Riyad joue un rôle important principalement à travers sa production de pétrole qui lui permet de tenter d'influencer les cours du brut, en jouant sur ses volumes de production et sur la solidarité de l'OPEP.
 - Dans le contexte de la guerre au Proche-Orient, Riyad est devenu l'un des acteurs régionaux les plus importants.
 - Se présentant comme étant à la tête des pays arabes, l'Arabie saoudite par le biais de son ministre des Affaires étrangères - dont le discours fondateur est traduit et rapporté par le Grand Continent - expose sa vision des relations internationales et ses ambitions. Elle appelle à :
 - un cessez-le-feu et au retour de la paix au plus vite ;
 - une aide humanitaire pour les populations bombardées ;
 - la création d'un Etat palestinien indépendant.
 - Une position partagée par l'UE. Pour Josep Borrell, les territoires de Gaza doivent être sous le contrôle de l'Autorité Palestinienne.

EUROPE GÉOPOLITIQUE

BRICS, ARABIE SAOUDITE, JAPON, GUERRE, CASSE BRICS

- Prête à rejoindre les BRICS, l'Arabie saoudite s'éloigne peu à peu des Etats-Unis dont elle a longtemps été la pièce maîtresse dans l'ordre régional (Pacte du Quincy, en 1945).
 - L'efficacité de l'ONU et de son Conseil de sécurité à maintenir la paix - au Proche-Orient en particulier - a d'ailleurs été remise en question par le ministre des Affaires étrangères saoudien.
 - Ainsi, malgré une coopération étroite avec la Russie et la Chine notamment, elle reste plutôt non-alignée.
 - A noter que prête à étendre son influence et à développer des partenariats diversifiés, l'Arabie saoudite était en discussion avec Israël pour signer un accord de normalisation - l'attaque du Hamas, le 7 octobre 2023, est venu le remettre en question.
- Dans ce monde de plus en plus post-occidental, l'influence de l'UE décline.
 - Malgré leur écrasante domination militaire, les Etats-Unis semblent manquer de levier de puissance.
 - Le chercheur américain Jérémy Shapiro pose les jalons d'une analyse très iconoclaste de la superpuissance.
 - Dans ce monde multipolaire, sur lequel les acteurs ne savent plus trop naviguer et où chacun essaye de tracer son chemin, les États-Unis vivent encore sur le mythe de leur superpuissance
 - La durée des conflits leur fait prendre conscience qu'il va falloir faire des choix - l'Ukraine et Israël n'ont pour l'instant pas besoin des mêmes armes mais cela pourrait devenir le cas.
- Resserrant les rangs lors d'un sommet occidental au mois d'octobre 2023, Ursula von der Leyen, Charles Michel et le président Biden ont annoncé vouloir renforcer leur partenariat stratégique et envoyer un message d'unité.
 - Plutôt que de développer son "autonomie stratégique", l'UE semble avoir choisi résolument son alignement.
- Dans "l'Occident collectif", une notion utilisée par V. Poutine pour désigner l'ennemi, il y a cependant un acteur qui a pris la mesure de la nouvelle donne.
 - Le Japon a compris qu'il fallait prendre ces pays en considération.
 - Cette étude de l'European Council of Foreign Affairs incite l'Union à prendre exemple et à avoir une approche nouvelle vis-à-vis de ces pays.
 - Tokyo développe des relations bilatérales significatives et étroites.



POLLUTION, INDUSTRIES, SOIR ET MATIN

Les rivières, montagnes, voire continents de plastique ont une origine. Le 22 novembre 2023, en séance plénière, le Parlement européen a adopté une réglementation européenne sur les emballages, visant à réduire leur nombre, notamment ceux à usage unique (cf. EIH 27/8/23).

- Un des objectifs majeurs est de réduire de 10% les déchets d'emballages, d'ici à 2035.
 - Atteindre 100% des emballages recyclables, en 2030, et 100% des emballages recyclés, en 2035, fait également partie de la législation, comme l'explique Pascal Canfin, eurodéputé (FR-Renew) et président de la commission ENVI du Parlement européen.
- En dépit de ses limites, résultant de l'action des lobbies des industriels de l'emballage, l'adoption de ce règlement représente un progrès sur la voie d'un développement durable.
 - Des lobbies de nombreux secteurs ont œuvré pour limiter l'impact de cette réglementation.
 - Au point que certaines considèrent que ce texte constitue leur victoire manifeste.
 - Restauration rapide, hôtellerie, grande distribution, monde viticole... nombreux étaient les acteurs impliqués dans la lutte d'influence pour subir le moins possible les nouvelles contraintes.
 - Certains secteurs ont célébré leurs petites victoires : les dosettes de sucre et les petits emballages de ketchup et de mayonnaise ne seront, par exemple, pas impactés par la nouvelle législation.
 - Toutefois, au sein de ces acteurs économiques, les intérêts ne convergent pas.
 - Les représentants des différentes catégories de produits s'opposent.
 - Producteurs de vins et autres distributeurs de boissons par exemple.
 - Cet article de Contexte fait un point très complet des acteurs et stratégies.





GREEN DEAL

GLYPHOSATE, RÉGLEMENTATION, 12 MONKEYS

Le 16 novembre 2023, la Commission européenne a finalement donné son feu vert pour prolonger de 10 ans l'autorisation du glyphosate dans l'UE. Pour rappel (cf. [EIH 15/10/23](#)), l'autorisation du glyphosate expirant le 15 décembre 2023, les États membres devaient se prononcer, à la majorité qualifiée, sur le renouvellement du glyphosate pour 10 ans, sous peine de laisser la décision à la Commission, dont la position favorable était connue.

- Le 13 octobre 2023, les États membres avaient déjà échoué à trouver une majorité qualifiée (15 États sur 27) et le vote d'homologation avait été reporté.
 - Un peu plus d'un mois après, le 16 novembre, les représentants des États n'avaient toujours pas réuni de majorité.
 - L'absence de majorité revient à laisser la Commission décider, donc à un soutien implicite à la décision.
 - Les principales puissances agricoles européennes se sont abstenues au moment du vote : l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et la France.
 - Le Luxembourg, la Croatie et l'Autriche ont voté contre, comme lors du premier vote.
 - Pour l'Allemagne, hostile au glyphosate (contrairement à sa position de 2017), il s'agissait d'un compromis interne à sa coalition gouvernementale.
 - Pour Paris, l'abstention réitérée est un signal ambivalent qui, s'il ne vaut pas refus, ménage un entre-deux entre organisations écologistes et syndicats agricoles.
 - Une position assumée par le ministre de l'Agriculture français qui affirme ne pas être « contre le principe du renouvellement de la molécule ».
 - Ce dernier pondère cependant en affirmant « regretter » que la Commission n'ait pas intégré une restriction dans l'usage de l'herbicide dans la proposition de reconduction.
 - Ce regret est partagé par Pascal Canfin, président de la commission ENVI du Parlement européen.
 - Il réfute et conteste l'argument de « manque de temps » de la Commission.
- La prolongation suscite des inquiétudes et des interrogations. Le glyphosate a été, en 2015, classé comme « cancérogène probable » par le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS.
 - Cette étude a été contestée par l'EFSA, qui indique que l'herbicide ne présente pas une « préoccupation critique » chez les êtres humains.
 - La Commission interdit cependant l'usage de la substance pour les pratiques de dessiccation.
 - Les réactions sont contrastées :
 - Bayer Monsanto, géant de l'agrochimie et objet d'une plainte par des associations pour fraude grave (cf. [EIH 02/10/2023](#)), n'a pas manqué de partager sa réjouissance.
 - Les ONG Foodwatch et Générations futures dénoncent une enfreinte au principe de précaution face aux risques pour la santé humaine.
 - Ils regrettent cette décision « illégale » prise sans le soutien des citoyens et des États membres.
 - A noter que la reconduction à l'échelle européenne de l'herbicide ne prive pas les États membres d'adopter des mesures plus restrictives.